#### ASSEMBLEE GENERALE DE L'APELF

Mercredi 18 décembre 2024 Projet de Procès-verbal

Parents présents: 24

Procurations: 3

Nombres de votants : 27

Le quorum n'ayant pas été atteint à 18h00, la séance est ouverte par le Président de l'APE, Monsieur Koudjo AIDAM à 18H30 en vertu de l'article 15 des statuts.

L'AG débute par un mot de bienvenue aux parents présents et le Président présente l'ordre du jour. L'ordre du jour est voté à mainlevée et adopté à l'unanimité.

# 2) Approbation du PV de l'AG du 26 juin 2024

M. AIDAM demande à l'assemblée l'approbation du PV de l'AG du 26 juin 2024 . Le Président demande un vote à main levée :

POUR: 24

Le PV est adopté à l'unanimité.

## 3) Présentation et vote du budget 2025

M. AIDAM évoque l'année 2024 comme ayant été une année calme sur le plan social grâce au dialogue, les revendications liées à l'existence des deux grilles des salaires. Le budget 2025 propose une harmonisation des deux grilles sur une période de six ans. M. AIDAM ajoute que cet engagement comporte des conditions liées à l'activité économique de l'établissement et au contexte social et économique du pays.

Ces conditions sont : la hausse régulière des effectifs et la continuité d'une politique d'investissement pour rester concurrentiel et attirer des élèves.

M. GUEHENNEC présente le budget 2025.

M. GUEHENNEC présente un PowerPoint à l'assemblée, il déclare que le budget est un acte administratif, politique et financier.

M. GUEHENNEC définit la méthodologie de présentation et commence par une estimation des recettes :

1. Les recettes

Elles sont basées sur un effectif moyen de 860 élèves. M. LABORDE précise qu'à la prochaine rentrée, le nombre d'élèves est estimé à 870. La proposition d'augmentation des frais de scolarité de 2% est prise en compte sur la période septembre à décembre 2025. Les recettes principales se répartissent de la manière suivante :

- L'écolage qui représente 71.48% soit un peu plus de 2 milliards de FCFA
- Les droits d'examen pour 240 millions de FCFA
- Les autres produits divers : tests, CNED, convention EDILYFE pour 15 millions de FCFA

- Les participations des familles aux voyages pour 63 millions de FCFA, poste en nette augmentation due à la reprise de nombreux voyages scolaires suscités par les enseignants
- Les bourses pour 135 500 000 FCFA, qui s'équilibrent en dépenses
- Les produits financiers pour 60 millions de FCFA, dû à l'augmentation du montant du DAT de 200 millions de fcfa
- Les reprises sur provisions qui concernent l'affaire contentieuse toujours en jugement pour 58 millions de FCFA

Le montant total prévisionnel des recettes pour 2025 s'élèvera à 2 838 124 073 FCFA

### 2. Les dépenses

- la masse salariale qui représente 55.11% des dépenses soit un montant de 1 564 172 579 FCFA

Elle est en augmentation pour les enseignants en raison de l'augmentation annuelle et du rattrapage des salaires de la grille actuelle à hauteur de 8% et de 2% pour les salaires de l'ancienne grille.

- Les dépenses pédagogiques pour 165 millions de FCFA, cette augmentation s'explique par l'augmentation des effectifs, des voyages scolaires et des projets pédagogiques.
- La viabilisation pour un montant de 69 millions de FCFA, en raison du coût du carburant acheté pour faire face aux nombreuses coupures d'électricité.
- L'administration pour un montant de 120 millions de FCFA, l'augmentation est due à l'intégration des dépenses de l'IEN
- La communication pour un montant de 35.5 millions de fcfa, pas de changement par rapport à 2024
- La maintenance pour un montant de 47 millions de FCFA : pas de changement non plus par rapport à 2024
- Les prestataires pour un montant de 181 millions de FCFA, cette ligne regroupe la location immobilière, le cabinet comptable et le commissaire aux comptes, le gardiennage, la restauration, la location de photocopieurs et tous les prestataires : piscine, basket et surveillance des examens
- Autres dépenses pour un montant de plus de 321 millions de FCFA, dues principalement à l'augmentation de la participation financière complémentaire versée à l'AEFE et de la hausse des exonérations relatives aux frais de scolarité
- Dotation aux provisions pour un montant de 4.8 millions de FCFA, elle comprend l'indemnité de fin de service pour les départs à la retraite

Le montant total prévisionnel des dépenses pour 2025 s'élèvera à 2 838 124 073 FCFA.

M. GUEHENNEC explique que ce budget est présenté à l'équilibre hors investissement

### 3. Les recettes et dépenses d'investissement

Pour 2025, obtention d'une recette de 104 millions de FCFA par la subvention de l'AEFE pour la construction d'une salle de réunion pour l'IRF et de bureaux pour l'IEN. Pour les dépenses elles sont les suivantes :

- Le remboursement de l'emprunt pour un montant de 91 196 000 millions de FCFA
- Divers équipements pédagogiques pour un montant de 7 millions de FCFA
- Du matériel informatique pour 51 500 000 FCFA
- Achat de photocopieurs pour 17.8 millions de FCFA
- Mobilier pour salle de sciences, techno pour 17 100 000 FCFA
- Casiers pour les élèves pour un montant de 5 millions de FCFA

- Divers travaux pour installation d'un atelier et d'une salle de stockage pour 10 millions de FCFA
- Achat de climatiseurs pour 3 millions de FCFA
- Divers travaux de rénovation pour 6 millions de FCFA
- Construction d'une salle de formation pour 1'IRF pour un montant de 137 242 500 FCFA
- Rénovation des salles du LFL 2<sup>ème</sup> partie pour un montant de 65 millions de FCFA Le montant des dépenses d'investissement est de 417 838 529 FCFA

#### 4. Conclusion

Le budget proposé est à l'équilibre hors investissement. Les investissements font baisser le fonds de roulement de 99 841 354 FCFA. Mais étant donné que le compte financier 2023 était supérieur à ce déficit avec un résultat de 242 237 967 FCFA, cela n'a pas de conséquences et permet à l'établissement de continuer à investir pour sa compétitivité.

Suite à cette présentation et avant le vote, les parents ont des questions :

- Quelles sont les autres dépenses qui représentent 11%
- M. GUEHENNEC répond qu'il s'agit du versement de la PFC à l'AEFE et qui représente un montant de 6% des droits de scolarité, les intérêts d'emprunt et les bourses et exonération des personnels
- La subvention AEFE sur les travaux de construction du bâtiment de l'IRF est-elle complète ?
- M. GUEHENNEC répond qu'il y aura un coût pour l'établissement car la construction sera la propriété au final de l'APELF et le bâtiment sera utilisé également par les classes.
- Ouel est le standard du fonds de roulement ?
- M. GUEHENNEC répond qu'en France il est de 60 à 90 jours et ici au TOGO 200 jours est correct
- A quoi correspond le montant de 51 millions de FCFA pour du matériel sur le budget 2025 ?
- M. GUEHENNEC répond que cela correspond à l'achat et au renouvellement d'unités centrales, de serveurs, d'onduleurs, de vidéoprojecteurs et de tablettes.
- Comment aller plus loin dans la réduction de l'utilisation de l'énergie ?
- M. GUEHENNEC répond qu'une étude est en cours pour des solutions solaires avec batterie, une sensibilisation sur le climat peut être proposé aux parents et une étude sur le transport scolaire peut aussi être envisagée. Mme HABIL ajoute qu'à l'institut français, une réflexion est en cours avec Electriciens sans frontières pour envisager la pause de panneaux solaires après qu'il y ait eu un constat sur les factures d'énergies qui sont trop élevées et une envie de sauvegarder l'environnement. M. GUEHENNEC ajoute que le projet est pour 2026, M. LABORDE évoque le fait que l'établissement est labellisé Développement Durable par l'AEFE. Concernant le transport scolaire, M. AIDAM fait part d'un sondage qui avait été lancé quelques années auparavant et pour lequel les parents n'avaient pas adhéré.
- A quoi correspond la hausse des dépenses des frais de l'administration?
- M. GUEHENNEC répond qu'elle correspond à l'ajout du budget de l'IEN au budget, budget qui était auparavant suivi indépendamment de celui de l'APELF.

- Pour quoi mettre une hausse de 2% sur les frais de scolarité?
- M. GUEHENNEC répond que l'homologation induit une obligation d'augmentation chaque année car la masse salariale augmente et faire une augmentation chaque année permet de maintenir une augmentation raisonnée.
- Pour l'année 2024, quel est le résultat et quelle est la répercussion sur le budget 2025 ?
- M. GUEHENNEC répond que l'année 2024 est presque finie et que le résultat promet d'être bon avec une prévision d'augmentation des recettes. Le résultat sera présenté lors de l'assemblée générale de juin 2025.
- Un parent demande pourquoi n'y a-t-il pas d'enseignants parents d'élèves au vote du budget de ce soir
- M. AIDAM répond que leur absence signifie un accord tacite avec le budget proposé.
- Un parent demande pourquoi le budget ne prévoit pas une ligne pour la sécurité et une ligne pour les réserves en cas d'investissement
- M. GUEHENNEC répond que l'établissement est déjà sécurisé et si des travaux sont à faire, il y a une ligne rénovation et gardiennage.

Après les questions des parents, M. AIDAM demande à l'assemblée un vote pour adopter le budget 2025 :

POUR: 23 CONTRE: 1 ABSTENTION: 3

Le budget 2025 est adopté.

4) Renouvellement du bureau du comité de gestion : présentation et vote

M. AIDAM informe les parents que les membres du bureau doivent être au nombre minimum de 8 et maximum 12.

Parmi les candidats qui se sont déclarés avant l'assemblée, s'ajoutent M. DRUNET et Mme MAIGA.

Après une brève présentation, M. AIDAM demande aux parents de procéder au vote. Sont élus :

| M. AIDAM Koudjo          | Président         |
|--------------------------|-------------------|
| Mme DJIOWA Caline        | Vice-Présidente   |
| M. DU MESNILDOT Pons     | Trésorier         |
| M. JOREZ Jean-Philippe   | Trésorier-adjoint |
| Mme MAIGA Aissata        |                   |
| Mme ADOU-COULIBALY Diane |                   |
| M. KATANE Amine          |                   |
| M. KUEVIDJIN Folly       |                   |

#### - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU LYCEE FRANÇAIS - APELF-

| M. DRUNET Nicolas |  |
|-------------------|--|
| M. ADJAMAGBO Edem |  |

Le nouveau bureau est adopté avec 23 bulletins.

Un parent se demande ce que va devenir l'ASSC après dissolution et s'il y aura une continuité avec l'APELF

M. GUEHENNEC répond que l'ASSC n'apparait pas dans le budget 2025 mais suite à sa dissolution c'est l'APELF qui réceptionne le budget de l'ASSC sur son compte.

M. KRAL ajoute que les fonds gérés dorénavant par l'APELF serviront à réinvestir dans les activités.

M. AIDAM annonce que ce point sera discuté dès la prochaine réunion du comité de gestion en janvier et qu'un comité de parents d'élèves sera créé à cet effet.

## 5) Questions diverses

LE PRESIDEN

AIDAA

M. LABORDE fait un point sur la célébration des 50 ans de l'établissement. Des représentations théâtrales ont eu lieu les 9, 11 et 13 décembre dernier sur le site du lycée français avec pour public les parents d'élèves qui souhaitaient y assister. Un cocktail a clôturé la semaine samedi 10 décembre et la visite de la directrice de l'AEFE aura lieu dans la semaine du 13 janvier 2025. Une capsule temporelle sera enfouie en sa présence et une plaque inaugurée.

Fin de l'Assemblée Générale à 20h30

LE PROVISEUR

LOME

LA SECRETAIRE

F. FOUCHARD